

#TelcoTV

TV, the Telco way

Assemblée générale extraordinaire

26 octobre 2016

Sommaire

- **Rappel de l'ordre du jour**
- Formalités Préliminaires
- Présentation des résolutions
- Rapports des Commissaires aux comptes
- Discussion
- Vote des résolutions



Ordre du jour - résolutions extraordinaires

1. Approbation du projet d'apport partiel d'actif, soumis au régime des scissions, consenti par la Société à la société Vitis, filiale à 100 % de la Société, de son activité B2C, de son évaluation et de sa rémunération ;
2. Délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par voie d'offre publique de rachat d'actions en vue de leur annulation ;
3. Pouvoirs pour formalités.

Sommaire

- Rappel de l'ordre du jour
- **Formalités Préliminaires**
- Présentation des résolutions
- Rapports des Commissaires aux comptes
- Discussion
- Vote des résolutions



Formalités préliminaires

- Constitution du bureau
- Certification de la feuille de présence et constatation du quorum
- Dépôt des documents mis à la disposition de l'assemblée
- Dispense de donner lecture des rapports du Conseil d'administration et des textes des résolutions



Sommaire

- Formalités Préliminaires
- Rappel de l'ordre du jour
- **Présentation des résolutions**
- Rapports des Commissaires aux comptes
- Discussion
- Vote des résolutions



1ère résolution

Approbation de l'apport de l'activité B2C à la société Vitis

- Résolution proposée dans le cadre du projet d'apport partiel d'actif conclu le 28 juillet 2016 entre la Société et sa filiale à 100% Vitis.
- Ce projet concerne la branche d'activité B2C qui distribue des contenus audiovisuels en direct aux consommateurs en France (sous la marque “**videofutur**”), et via des opérateurs tiers en France et en Europe.
- Cet apport reste conditionné à l'approbation de Netgem (en tant qu'associé unique de Vitis) qui interviendra au *closing* de l'opération, prévu au 4ème trimestre 2016.

1ère résolution (suite)

- Après les apports, Vitis poursuivra le développement de sa nouvelle offre B2C, comprenant la fourniture d'un accès internet *via* la fibre.
- Les investissements nécessaires doivent être financés par l'entrée au capital de Vitis au *closing* de la CDC et du groupe Océinde à hauteur de 7.25M€ pouvant aller jusqu'à 11.5M€.
- Netgem restera majoritaire dans Vitis et sera représentée au sein d'un Comité stratégique prévu par les statuts.
- L'opération comprend la conclusion d'un pacte d'actionnaires et d'une convention de garantie d'actif-passif portant sur l'activité apportée.
- Cette résolution est présentée dans le rapport du Conseil d'administration et les rapports des commissaires à la scission ont été mis à la disposition des actionnaires.

2ème résolution

Délégation au Conseil pour la réalisation d'une OPRA

- Cette délégation annule et remplace la délégation similaire consentie par l'Assemblée des actionnaires du 9 juin 2016. Sa durée de validité est aussi de 12 mois.
- La société J2H (et les membres de la famille Haddad) ne prendront pas part au vote afin de ne pas influencer sur son résultat.
- Ainsi, cette délégation pourrait le cas échéant être mise en oeuvre, en laissant la possibilité à la société J2H de ne pas apporter d'actions à l'OPRA en découlant et d'obtenir, si elle le souhaite, auprès de l'AMF une dérogation au dépôt d'une offre publique du fait d'un dépassement passif du seuil de 30%.

2ème résolution (suite)

- Limites de la délégation (sans changement et pour rappel) :
 - maximum 8.000.000 d'actions, soit 1.600.000 € en nominal
 - prix unitaire maximum : 3 € / action
 - montant global maximum : 20 M€

- Cette résolution est présentée dans le rapport du Conseil d'administration et fait l'objet d'un rapport des Commissaires aux comptes



Sommaire

- Formalités Préliminaires
- Rappel de l'ordre du jour
- Présentation des résolutions
- **Rapport des Commissaires aux comptes**
- Discussion
- Vote des résolutions



Sommaire

- Formalités Préliminaires
- Rappel de l'ordre du jour
- Présentation des résolutions
- Rapports des Commissaires aux comptes
- **Discussion**
- Vote des résolutions



Sommaire

- Formalités Préliminaires
- Rappel de l'ordre du jour
- Présentation des résolutions
- Rapports des Commissaires aux comptes
- Discussion
- **Vote des résolutions**



Rappel de la procédure de vote

- Le texte des résolutions figure dans l'avis préalable de convocation
- En cas de départ avant le vote, merci de vous signaler à l'accueil
- Merci d'éviter de sortir pendant les votes
- Votes à main levée

Rappel des règles de quorum et majorité

- Assemblée Générale **Extraordinaire** sur 1ère convocation :
 - Quorum : 1/4 des actions ayant droit de vote
 - Majorité requise : les 2/3 des voix des actionnaires présents ou représentés
- Modalités de vote de la 2ème résolution

1ère résolution

- Approbation du projet d'apport partiel d'actif, soumis au régime des scissions, consenti par la Société à la société Vitis, filiale à 100 % de la Société, de son activité B2C, de son évaluation et de sa rémunération.

2ème résolution

- Délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par voie d'offre publique de rachat d'actions en vue de leur annulation.

3ème résolution

- Pouvoirs pour formalités.



#TelcoTV

TV, the Telco way

Merci !